

Article 1er : Sont promus au 2^e échelon de leur grade et titre de l'année 1964, les Inspecteurs de l'Enseignement (→ des cadres de la catégorie A, hiérarchie des services sociaux (Enseignement), dont les noms suivent :
Acc = néant.

MBOULI (Marcel) du 1.10.1964 Koulou
VELLESCA née BILAKI (Antoinette) du 5.10.1964 Brazzaville

Article 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 21 AVRIL 1966

PAR LE PREMIER MINISTRE

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale

Bernard OUMBO /-

Angé MOUNDE ROUGUI /-

AMPLIATIONS :

LETA/CAB..... 2
DPAA/EF..... 2
DGB..... 1
DCF..... 1
DPPC/DPCC..... 1
Dossiers-DE..... 2
Dossiers-DRE..... 2
DRFA-Koulou..... 1
- Brazzaville..... 1
JOING..... 1
SGG/DFAD..... 2
B/Solde..... 2
Intérêts..... 2
SGG/DPCC..... 1
B.STAN/DPCC..... 1